

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
B.P. 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Conseil d'Administration

**TRANSMISSIBLE**

## Passation de conventions, de contrats et de marchés

### Séance

Numéro de séance : 06

Numéro d'enregistrement : 39/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 16

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-5

-- Le Code des Marchés Publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.**

*Libellé de la délibération :*

Un contrat d'entretien du matériel sportif entre le Lycée et la société Aléo Industrie est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Entretien du matériel sportif

Durée : un an renouvelable par reconduction expresse

Disposition financière : 390€ TTC (un passage par an)

**Nombre de pièces jointes : 1**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/07/2014

Date de publication :

07/07/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et  
publication

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
B.P. 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

## Passation de conventions, de contrats et de marchés

### Séance

Numéro de séance : 06

Numéro d'enregistrement : 40/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 16

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

**Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25**

**Vu**

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-5

-- Le Code des Marchés Publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.**

*Libellé de la délibération :*

Un contrat de maintenance du logiciel Antiriade entre le Lycée et la société DYNUX est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

*Objet du contrat :* Maintenance du logiciel Antiriade (gestion des emplois du temps des ATOSS)

*Durée :* un an renouvelable par reconduction expresse

*Disposition financière :* 50€ HT révisable chaque année

**Nombre de pièces jointes : 1**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

**Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

**Le 02/07/2014**

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

**Henri WIERZEJEWSKI**

**Date de transmission :**

07/07/2014

**Date de publication :**

07/07/2014

**Date d'exécution :**

15 jours après transmission et  
publication

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Acte de Fonctionnement

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

**TRANSMISSIBLE**

## Autorisation de recrutement – Assistants d'Education

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 41/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :      **ATTEINT**      /      **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

-- Le chapitre IV du Code du travail

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement ou au renouvellement des Assistants d'Education dans la limite de la dotation rectorale.**

Sont concernés par les renouvellements :

- BRASSEUR Julie
- EVRARD Clémentine à compter du 16/01/2015
- GILMANT Angélique
- LAMBERT Laurent
- LEGRAND Maxime
- LEHU Marie
- PLANQUE Fatima

Des recrutements sont actuellement en cours.

**Nombre de pièces jointes : 0**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/07/2014

Date de publication :

07/07/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et  
publication

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Acte de Fonctionnement

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
BP 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

**TRANSMISSIBLE**

## Autorisation de recrutement et de renouvellement de contrat (CUI) des personnels de droit privé

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 42/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :      **ATTEINT**      /      **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- Le chapitre IV du Code du travail

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement ou au renouvellement des Contrats Uniques d'Insertion dans la limite de la dotation rectorale allouée par le Rectorat et le Conseil Régional.

Sont concernés par les renouvellements :

- CLABAUX Bruno à compter du 24/11/2014
- SUPIOT Eric à compter du 24/11/2014
- WATEL Bérangère à compter du 24/11/2014
- CARNEZ Bruno à compter du 24/11/2014
- DERHALO Janique à compter du 24/11/2014
- JOLLANT Jean-Marc à compter du 24/11/2014
- MENUGE Marie-Jeanne à compter du 24/11/2014

Deux ou trois nouveaux recrutements seront à réaliser en fonction des départs des CUI en fin de droit ou ne pouvant renouveler.

**Nombre de pièces jointes : 0**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/07/2014

Date de publication :

07/07/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et  
publication

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
BP 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Conseil d'Administration

**TRANSMISSIBLE**

## Autorisation de recrutement – Emplois d'Avenir Professeur Contrat et Convention

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 43/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :      **ATTEINT**      /      **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

**Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25**

**Vu**

- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R. 421-8, R.421-20, R.421-54
- Le Code des Juridictions financières
- Le Décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié
- Le Code du travail
- La Loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des Emplois d'Avenir
- Le Décret n°2013-50 du 15 janvier 2013 relatif à l'Emploi d'Avenir Professeur

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement et à signer les contrats de travail des Emplois d'Avenir Professeur dans la limite de la dotation allouée ainsi qu'à signer la convention avec le GIP – FCIP concernant la gestion administrative et financière des EAP.

**Nombre de pièces jointes : 0**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	17
Pour	14
Contre	3
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

**Fait à Bruay-La-Buissière**

**Le 02/07/2014**

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

**Henri WIERZEJEWSKI**

**Date de transmission :**  
07/07/2014

**Date de publication :**  
07/07/2014

**Date d'exécution :**  
15 jours après transmission et  
publication

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Acte budgétaire et financier

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot

B.P. 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

## Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 44/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :            **ATTEINT**            /            **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

**Sur proposition du Chef d'établissement , le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.**

*Libellé de la délibération :*

Il reste à ce jour : 81 325.67 € sur le fonds de roulement du service général.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours une demande de prélèvement sur fonds de roulement du service général d'un montant de 52 500€ est proposée aux membres du Conseil d'Administration selon la répartition suivante :

Service ALO : 40 000 €

Service AP : 12 500 €

Il restera après prélèvements : 81 325.67€ - 52 500€ = 28 825.67 €

**Nombre de pièces jointes : 1**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :  
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :  
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
B.P. 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier  
du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

## Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 45/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :      **ATTEINT**      /      **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

**Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25**

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.**

*Libellé de la délibération :*

Il reste à ce jour : 18 515.66 € sur le fonds de roulement du service annexe d'hébergement.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours un prélèvement sur fonds de roulement du Service Restauration et d'Hébergement d'un montant de 8 515.66 € est proposé aux membres du Conseil d'Administration.

Il restera après prélèvement :  $18\,515.66\text{ €} - 8\,515.66\text{ €} = 10\,000\text{ €}$

**Nombre de pièces jointes : 1**

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :  
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :  
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot  
B.P. 50  
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

## Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

### Séance

Numéro de séance : 06/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 46/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30      Nombre de présents : 16

Quorum :      **ATTEINT**      /      **NON ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

### Délibération

**Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 16/06/2014

Réuni le : 01/07/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

*Libellé de la délibération :*

Le transfert de crédits du service Activité Pédagogique/domaine fonctionnement pour un montant de 4267.54€ vers le service Opération en Capital est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Cette décision fera l'objet d'un DBM de type 31.

Nombre de pièces jointes : 1

### Résultat du vote :

Suffrages exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 02/07/2014

Pour extrait conforme,  
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :  
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :  
15 jours après le dernier AR